

Municipalité Sainte-Marguerite Mars 2010





Remplissez en ligne le questionnaire du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER

Dusieurs projets bénéficient du support financier du Pacte rural

Disposant d'une enveloppe de deux (2) millions sur sept (7) ans (2007-2014) dédiés au programme du Pacte rural, la MRC de La Nouvelle-Beauce va soutenir financièrement divers projets structurants pour nos communautés et qui répondent aux orientations et aux objectifs du Pacte rural. Parmi ces projets, on retrouve:

- Mise en place de la Coopérative de solidarité et de services de Saints-Anges
- Parc Domaine Taschereau à Sainte-Marie Phase I
- Service régional de résidence locale Phase V (Nouvelle-Beauce)
- Réaménagement de la cour d'école de Frampton
- Système de jeux aquatiques (phase II) à Saint-Bernard
- Bibliothèque à Saints-Anges
- Aménagement d'un terrain de soccer réglementaire à Scott
- Construction d'une salle multifonctionnelle et bibliothèque municipale scolaire à

Saint-Isidore

- Aménagement d'équipement sportif à Saint-Isidore
- Restauration du toit de la gare ferroviaire de Vallée-Jonction (phase I)
- Restauration de la gare ferroviaire de Vallée-Jonction (phase II)
- Infrastructures touristiques (Nouvelle-Beauce)
- Fring, boutique et création, Maison de la Famille Nouvelle-Beauce
- Réaménagement de l'aire de jeux du Parc Alexis-Blanchet à Saint-Lambertde-

Lauzon

- Réfection de la cour d'école l'Étincelle et des infrastructures à Sainte-Marguerite
- Parc du quartier Gagnon à Sainte-Marguerite

Supervision du Service régional de résidence locale

Le 175^e anniversaire de fondation de la municipalité de Saint-Elzéar

M. Richard Lehoux, maire de St-Elzéar lance une invitation à tous pour participer aux différentes activités visant à souligner le 175e anniversaire de fondation de la municipalité de St-Elzéar. Pour en savoir plus sur les activités prévues, vous êtes invités à consulter le *Calendrier des activités* en ligne sous www.nouvellebeauce.com.

Afin d'accompagner les propriétaires qui ont à effectuer des travaux de mise aux normes d'installation septique de leur résidence isolée, la MRC offre depuis 2009 un service d'accompagnement aux citoyens de neuf (9) municipalités de la Nouvelle-Beauce. En effet, la MRC prépare un rapport d'analyse suite à des tests de sols qui prévoit un plan de localisation adapté à la propriété visée en plus de l'identification du type d'installation à mettre en place. Comme le nombre de demandes soumises à la MRC dépasse la capacité de traitement d'une seule personne, un employé supplémentaire a été embauché pour une durée de 20 semaines pour compléter la mise en plan de tous les relevés de terrains effectués à l'automne 2009, et ce, avant la fin du printemps 2010 afin que les propriétaires concernés puissent bénéficier d'informations essentielles à leur projet. Pour avoir des renseignements supplémentaires sur ce service, veuillez rejoindre le 418 387-3444 en parlant à Mme Jenny Lessard, au poste 144 ou M. Yanick Bilodeau, au poste 151.

□ La MRC adresse des demandes à la CPTAQ

La MRC adresse une nouvelle demande à portée collective auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. En 2007, une première demande à portée collective a été allouée suite à une décision positive de la CPTAQ. L'une des conditions d'assujettissement de la décision consiste en la production annuelle d'un rapport à la CPTAQ ainsi qu'aux fédérations régionales des UPA concernées par la MRC de La Nouvelle-Beauce. On y retrouve des renseignements sur le nombre de résidences

construites en zone agricole. Un tel rapport a été fourni aux instances concernées en 2008 et le rapport de 2009 vient d'être complété. Depuis 2007, on constate que la délimitation de certains îlots déstructurés doit être modifiée puisque des parcelles avaient été oubliées et de ce fait, il devenait nécessaire d'inclure de nouveaux îlots. La MRC demande donc une révision de la première décision de la CPTAQ et effectue aussi une nouvelle demande afin d'ajouter de nouveaux îlots déstructurés. Les résultats escomptés visent à permettre la construction de résidences en zone agricole à certains endroits et à certaines conditions sans compromettre l'activité agricole avoisinante. Les Fédérations des UPA de la Beauce et de Lévis-Bellechasse sont impliquées dans le cheminement des demandes et ont signifié un intérêt à commencer des négociations.

Support à l'immigration – Participation de la MRC de La Nouvelle-Beauce

Un appui financier est alloué au Comité d'accueil et d'intégration des immigrants Beauce-Nord (CAIDI) pour soutenir un projet déposé à un programme d'aide à l'immigration de la CRÉ Chaudière-Appalaches. Si ce projet est accepté, il viendra soutenir l'immigration en région et permettre aux entreprises de la Nouvelle-Beauce participantes d'embaucher des immigrants dans leur milieu de travail en contrepartie de certaines obligations.

La MRC a réitéré le mandat à Transport RCNB de réaliser une étude de faisabilité concernant un service de navette reliant Québec-Lévis et Sainte-Marie. Cette démarche vise à répondre à des demandes d'employeurs et de travailleurs qui souhaitent la mise en place d'un service de transport collectif selon un parcours fixe et à des coûts compétitifs. En fonction, des résultats de l'étude, le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce pourra mieux orienter son appui à ce dossier.

Conservation des revenus perçus auprès des exploitants de carrières et sablières

Le conseil de la MRC a adopté à la majorité une résolution recommandant aux municipalités de La Nouvelle-Beauce qu'aucune répartition ne soit exigée entre elles pour des revenus générés par les redevances des exploitants de gravières et sablières pour l'année 2010. Ce genre d'entente à l'amiable a été préconisé en 2009 à la suite des difficultés à partager les sommes reçues de sites en exploitation, la quantité de matières transigées ainsi les circuits routiers utilisés pour le transport des matières.

La caravane de récupération du CFER de Beauce va sensibiliser nos jeunes

En échange d'une campagne de sensibilisation qui aura lieu dans toutes les écoles primaires et secondaires des municipalités membres de l'entente en matières de gestion des matières résiduelles de la Nouvelle-Beauce, la somme de 2 000 \$ est allouée au CFER de Beauce. Ceci va permettre de véhiculer auprès des jeunes des notions environnementales et promouvoir le programme de collecte sélective en vigueur sur notre territoire. Cette action est identifiée au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

 \Rightarrow

Source: Richard Lehoux, préfet

Bienvenue à www.nouvellebeauce.com



LE CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE: ADRIENNE GAGNÉ

CONSEILLERS:

SIÈGE # 1 PIERRE TRUDEL
SIÈGE # 2 ROBERT NORMAND
SIÈGE # 3 MARTIN FAUCHER
SIÈGE # 4 HERTEL VAILLANCOURT
SIÈGE # 5 GUY THIBOUTHOT
ÉMILE NADEAU

Les séances ordinaires du Conseil se tiennent le premier lundi de chaque mois.

ADMINISTRATION 935-7103

DIRECTRICE GÉNÉRALE : NICOLE CHABOT SECRÉTAIRE ADJOINTE : NICOLE LEHOUILLIER

SERVICES MUNICIPAUX

BIBLIOTHÈQUE

RESPONSABLE ADRIENNE GAGNÉ

INCENDIE

DIRECTEUR MARC DEBLOIS

TRAITEMENT DE L'EAU

MARC GAGNON, YVON ROY

TRAVAUX PUBLICS

INSPECTEUR MUNICIPAL: LARRY BOUTIN

ADJOINT: YVON DUMONT

ESCOUADE CANINE

RESPONSABLE: NELSON ROY

INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

ÉRIC GUAY 387-3444 POSTE 104

Site d'enfouissement

Site de Frampton 418- 397-5402

Éco-centre régional de la Nouvelle-Beauce

Centre de récupération Ste-Marie 418-389-0594



Mot du Maire

Le dimanche 28 février en après-midi, le conseil municipal et le comité de développement de Sainte-Marguerite vous conviaient à un colloque. Cette rencontre nous a permis de connaître votre avis sur le développement futur de la municipalité. Trente-six personnes se sont présentées à la salle municipale pour échanger des idées et partager une vision d'avenir pour la municipalité.

Le but de cette démarche était de permettre au conseil municipal de mettre en place un plan de développement à court, moyen et long terme. Nous compilerons les données recueillies et nous ferons un retour annuel sur l'avancement des priorités qui ont été énoncées. Pendant ces échanges nous avons pu déceler les grandes tendances en regroupant les idées exprimées et les projets susceptibles de répondre aux voeux des participants. Cet exercice offrira des assises à la réflexion au conseil lors de notre planification pour l'avenir de Sainte-Marguerite.

Le conseil travaille à l'amélioration constante de notre milieu de vie, de sa santé économique et au bien-être des citoyens. Dans une municipalité comme la nôtre, ce travail se fait grâce à votre implication comme citoyens soit par l'expression de vos opinions soit par votre implication comme bénévoles dans divers comités.

Les conseillers se joignent à moi pour remercier les participants qui ont fait de cet après-midi une rencontre productive pour la communauté. Bienvenue à tous ceux qui auraient des suggestions, des souhaits pour l'avenir de notre municipalité.

Bon printemps!

Adrienne Gagné Maire

Location des salles

Le coût des salles a été ajusté pour l'année 2010 à :

- Grande salle du haut	131.00\$
- Salle du bas	80.00\$
- Salle du conseil	45.00\$
- Salle du chalet des loisirs	85.00\$

Les taxes y sont applicables

Rapport financier

La firme Lachance & Parent C.A. inc a procédé à la vérification des livres de la municipalité et déposé les états financiers le 15 février dernier. excédent de 92 613\$ a été établi pour cette année financière qui s'explique par la vente de 4 terrains dans le quartier Gagnon, la TVQ reçue ainsi que l'immobilisation du terrain de soccer.

Achat d'équipements informatiques

Nous avons procédé à l'achat d'un ordinateur ainsi qu'un logiciel de comptabilité PG Govern pour le deuxième poste de la comptabilité aux coûts respectifs de 950.00\$ et 1065.00\$ avant taxes, l'ordinateur déià existant a été transféré au département de la voirie.

Refinancement du règlement no 349

Le conseil municipal a accepté l'offre de la Caisse du Centre de la Nouvelle-Beauce pour le refinancement en vertu du règlement numéro 349 (recherche en eau no 2) dont le solde résiduel était de 49 900\$, au taux de 4.75% pour une période de 5 ans.

Entretien édifice municipal

Des réparations concernant le remplacement du revêtement de la toiture de l'Édifice municipal s'avèrent nécessaires puisque des infiltrations d'eau provoquent des bris au niveau de la grande salle et du secrétariat. Des demandes de soumissions ont été acheminées aux entrepreneurs.

Administration

Le poste d'assistante secrétaire à 24 heures/semaine a été aboli afin d'ouvrir un poste de secrétaire adjointe à 34h1/2/semaine. Nous remercions Madame Carmen Perreault pour tout le travail accompli pendant ces dernières années. La bienvenue à Madame Nicole Lehouillier qui occupe le nouveau poste depuis le 22 février dernier.

Règlements

PROCÉDURE <u>D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENTS NO</u> 388-389-390

Lors de l'ouverture du registre tenu le mercredi 17 février dernier concernant les trois règlements suivants :

≽le règlement 388 modifiant le règlement no 372 pour changer le nombre d'étages aux usages permis en zone agricole, le nombre de signatures requises étaient de 86, aucune signature n'a été enregistrée.

≽le règlement 389 modifiant le règlement no 373 en augmentant la façade et superficie permises en zone industrielle, le nombre de signatures requises étaient de 20, aucune signature n'a été enregistrée.

>le règlement modifiant le règlement no 372 à l'effet d'annexer le lot 179-18 à la zone RA-7, le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 23 et aucune signature n'a été enregistrée.

Les règlements sont donc réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

Parc intergénérationnel

Une aide financière au montant de 10 000\$ nous est accordée par le pacte rural pour notre projet du parc intergénérationnel. Le maire et la directrice générale sont nommés comme signataires au protocole d'entente.

Un bail avec la caisse du Centre de la Nouvelle-Beauce a été signé afin de prendre entente pour occuper le terrain situé à l'arrière de la caisse populaire pour l'installation du parc, moyennant un loyer annuel d'un dollar.

Structure d'achats en groupe

La municipalité a autorisé la MRC de la Nouvelle-Beauce à procéder, pour et au nom de notre municipalité, à une demande de soumissions auprès des fournisseurs de services potentiels dans le but d'effectuer des achats regroupés pour certains équipements reliés au service incendie, selon la liste des besoins de la municipalité.

Coordonnateur en loisirs

Une entente a été conclue avec la municipalité de Frampton afin de partager les services d'un coordonnateur en loisirs; Cette personne effectuera 15 heures dans notre municipalité et s'occupera de soutenir les équipes bénévoles, rechercher les programmes de subvention et assurer une saine gestion administrative.

<u>Résumé du colloque tenu le dimanche 28</u> <u>février dernier sous le thème *Pensons</u> <u>aujourd'hui au Ste-Marguerite de demain*</u>

- -Manque d'appartenance
- -S'impliquer soi-même afin de montrer l'exemple à nos jeunes
- -Trouver des incitatifs afin que les gens aient le goût et l'intérêt de s'impliquer
- -Accueil des nouveaux arrivants (nombreux et ne se sentent pas concernés)
- -Fabrication d'un bottin des services à distribuer à tous mais aussi à chaque nouveau résident

Infrastructures:

Continuer les démarches pour le développement résidentiel

Trouver une solution pour l'ancien bâtiment d'Unicoop (améliorer son aspect et y trouver une vocation).

Demande pour des locaux pouvant être loués pour des commerces, location à durée déterminée.

Loisirs:

Maison des jeunes

Manque d'activités pour les 9 à 11 ans

⇔Exploiter le terrain des puits (sentier pédestre – piste de raquettes – piste de ski)

Soutenir le comité *Démolition Fest* car à bout de souffle et manque de ressource.

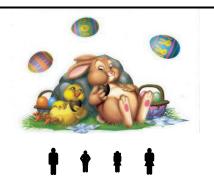
Aire de glace contiguë à la patinoire existante afin de permettre aux plus petits et patineurs de pouvoir profiter de la glace sans déranger les joueurs de hockey

♥Restructuration des sous-comités de loisirs

Autres

☼ Développer la fierté et l'esthétique de notre village
 ☼ Encourager les commerces et les usines en place et leur donner une visibilité

☼ Garder un service d'épicerie



Recensement municipal

La population de Sainte-Marguerite compte **1084 habitants.**

Les hommes représentent 52% tandis que les femmes 48%.

Année	2010
Population	1084
0-10 ans	119
11- 20 ans	122
21- 30 ans	145
31- 40 ans	168
41- 50 ans	152
51- 60 ans	149
61 et +	229

→ Que diriez-vous de donner un nom à notre feuillet municipal??

À Scott, il se nomme *l'info-Scott*, à Ste-Claire, on le connait sous le nom du *Bavard*. Faites-nous parvenir vos suggestions... Selon les idées soumises, une appellation sera choisie et le nom du gagnant sera inscrit dans la prochaine édition de juin.

Vous pouvez nous acheminer vos suggestions par téléphone au 418 935-7103, par télécopieur au 418 935-3709 au par courriel au munste-marguerite@nouvellebeauce.com

RÈGLEMENT NO 392

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN CAMION INCENDIE / MINI-POMPE ET SES ÉQUIPEMENTS

Attendu qu'il est devenu nécessaire de changer le camion incendie mini pompe;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la session ordinaire tenue le 1er février 2010;

Le conseil décrète ce qui suit :

- **Article 1** Le Conseil est autorisé à procéder à l'achat d'un camion mini pompe comprenant l'achat d'un camion porteur ainsi que d'une pompe portative et les coûts pour le transfert des anciens équipements et ce, selon les soumissions présentées.
- Article 2 Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 70 000,00\$ pour les fins du présent règlement.
- **Article 3** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 70 000,00\$ sur une période de 10 ans;
- **Article 4** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- Article 5 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
- **Article 6** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Article 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS PUBLIC --- MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Aux contribuables de la municipalité de Sainte-Marguerite.

Le service d'évaluation municipale de la MRC de La Nouvelle-Beauce procédera au cours de l'année 2010 à une nouvelle inspection d'environ 450 immeubles inscrits au rôle d'évaluation. Cette opération sera effectuée en vertu des articles 15, 16 et 36.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

.

AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité que :

Le Conseil municipal de Sainte-Marguerite a approuvé, à sa session ordinaire du 1^{er} mars 2010, par sa résolution 41-03-2010, les descriptions techniques du rang St-Elzéar, sous le numéro 618 de ses minutes, dossier 3039 ainsi que du rang St-Jean Baptiste sous le numéro 619 de ses minutes, dossier 2976, préparé par Jonathan Roy, arpenteur géomètre, le 26 février 2010.

Cette description technique vient définir dix parcelles, étant une partie des lots 408, 411, 412, 414 et des parties des lots 409, 410 et 413 du cadastre de la paroisse de Sainte-Marguerite, visant à régulariser l'emprise selon l'occupation du rang St-Elzéar du côté nord-est. Ces parties de lot sont situées dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite, M.R.C. de la Nouvelle-Beauce. Cette description est faite dans le but de se prévaloir des dispositions de l'article 73 de la Loi sur les compétences municipales afin que la municipalité devienne propriétaire de l'assiette de cette voie publique.

Cette description technique vient définir vingt-sept parcelles, étant une partie des lots 249, 252, 254, 259, 261, 262, 263, 424 et des parties des lots 250, 251, 255, 256, 258,433, 443 du cadastre de la paroisse de Sainte-Marguerite, visant à régulariser l'emprise selon l'occupation du rang Saint-Jean-Baptiste. Ces parties de lot sont situées dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite, M.R.C. de la Nouvelle-Beauce. Cette description est faite dans le but de se prévaloir des dispositions de l'article 73 de la Loi sur les compétences municipales afin que la municipalité devienne propriétaire de l'assiette de cette voie publique.

Les terrains visés par la résolution 41-03-2010 deviennent la propriété de la municipalité à compter de la date de transmission du présent avis.

Tout droit réel auquel peut prétendre une personne à l'égard du terrain visé par la description technique, réalisée en vertu de l'article 73, est éteint à compter de l'expédition du présent avis.

Toute personne prétendant avoir des droits réels sur le dit terrain peut réclamer à la municipalité, une indemnité en compensation de cette extinction. À défaut d'entente avec la municipalité, le montant de cette indemnité sera fixé par le Tribunal administratif du Québec, à la demande de la personne qui la réclame ou de la municipalité, et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.

Le droit à l'indemnité visé au deuxième alinéa se prescrit par trois ans à compter de l'expédition du présent avis.

Les plans et les descriptions techniques sont disponibles, pour consultation, au bureau de la municipalité situé au 235 rue St-Jacques, à Ste-Marguerite aux heures d'ouverture du bureau.

Donné à Sainte-Marguerite, le 12 mars 2010. *Nicole Chabot*, **Directrice générale**

(Cet avis a été acheminé à chacun des propriétaires le 5 mars dernier selon les lots visés et ayant comme objet la réforme cadastrale)



Nouvelles du service



Lors du précédent feuillet de décembre 2009, je vous présentais notre nouveau préventionniste « Monsieur Antoine Sévigny » du service incendie de la MRC de la Nouvelle-Beauce.

Je vous rappelle que le poste de préventionniste fait l'objet d'une entente inter municipale avec neuf (9) municipalités de la Nouvelle-Beauce. De plus, Monsieur Sévigny agira à titre d'instructeur pour la formation des pompiers des municipalités et il va intervenir lors de situations d'urgence à titre de pompier sur notre territoire et sous la supervision du directeur et de son état major.

Vous avez peut-être eut l'occasion de rencontrer Monsieur Sévigny ou de le voir circuler avec le véhicule identifié à la MRC dans le cadre de ses fonctions. Une de ces fonctions est de préparer des tests de prévention sur divers sujets en lien avec les appareils de chauffage, les avertisseurs de fumée et encore plus. Il me fait plaisir de joindre à ma section du feuillet deux articles de prévention élaborer par Monsieur Sévigny.

Bonne prévention!

Marc Deblois, directeur



Photo: Monsieur Antoine Sévigny Service Incendie MRC Nouvelle-Beauce



Le 10 février dernier, **Jean Pierre Forgues** a débuté la formation de premier répondant. D'une durée de 60 heures présentée les soirs et fin de semaines au cégep de St Georges. Dès que l'examen final sera réussi, Jean Pierre pourra faire partie de l'équipe des premiers répondants à la fin mars 2010.

Le 31 mars prochain, sera la dernière journée pour **Bruno Bégin** à titre de Premier répondant. Celui-ci quitte le service après 11 années de loyaux services. Toute l'équipe est fière de toi et te remercie sincèrement Bruno pour le support que tu as maintenu au sein de l'équipe des premiers répondants.

En la soirée du 31 mars, les premiers répondants seront recertifiés, selon un protocole prévu par la régie de la santé du Québec et mise en place dans l'objectif de maintenir un niveau de compétence uniforme des premiers répondants du Québec.



La formation Pompier 1 suit son cours tel que prévu en 2010, comprenant un horaire de soir et de fin de semaine. Cette formation concerne deux pompiers du service, **Frédéric Roy** et **Francis Grenier** qui tous deux ont réussi leur examen de la section 1 le 8 février dernier. Bravo les gars on est fier de vous, le travail ça rapporte!

La formation Officier Non Urbain (ONU) d'une durée de 90 heures, prévue sur un horaire de fin de semaine, soit les samedis et dimanches a débuté en décembre 2009.



Pour nos pompiers **Patrick Bégin** et **Cédric Fecteau**, déjà quatre fins de semaines de formation de complétées et deux autres à venir. Ne perdez pas de vue le but de vos efforts car elles vous permettront de franchir la fin de semaine d'examen prévu à la fin d'avril et ainsi obtenir votre certificat de réussite. Nous sommes tous avec vous!

Le 15 mars prochain, une soirée de remise des diplômes de « Pompier 1» et de « spécialisations » aura lieu à Ste-Hénédine.

Regroupant les services des incendies de la MRC Nouvelle Beauce. Cette soirée se veut une étape très importante pour plusieurs d'entre nous, seront présents nos diplômés Jean Pierre Forgues, Jean Pierre Lecours, Vincent Giroux, Jean-René Boutin, Rémy Fontaine et Cédric Fecteau.

Seront aussi invités à se joindre à eux, leurs familles respectives ainsi que les maires, directeurs généraux, directeurs SSI et leurs adjoints, le préfet DG de la MRC, le coordonnateur SSI de la MRC, Instructeurs et M Michel Richer directeur de l'école Nationale (L'ENPQ).

Voilà une soirée qui récompense les efforts de chacun de ces pompiers et le support reçu de leurs familles respectives.

Félicitations à nos six pompiers!

Le 24 février dernier a débuté le programme de vaccination pour nos pompiers **Francis Grenier** et **Frédéric Roy**, le programme comprend la formation, la période de vaccination et les tests sanguins dans le but de valider le résultat d'efficacité des trois vaccins reçus. Chaque pompier et premier répondant doit suivre la procédure de vaccination du service de sécurité incendie et avec la collaboration du CLSC, dans leur première année d'embauche.

Le 23 avril prochain sera une date importante pour le service de sécurité incendie et pour notre pompier **Christian Fontaine**, en raison du choix de celui-ci de quitter le service pour profiter d'une belle retraite méritée et cela après 28 ans de loyaux services à titre de pompier et lieutenant au sein du service de sécurité incendie de Ste Marguerite.

Toute l'équipe est bien déçue de perdre un pompier d'expérience tel que Christian, qui a su partager ses connaissances avec nous pendant toutes ces années passées au sein de l'équipe. Christian nous a vu évoluer pendant plusieurs années étant le doyen de la brigade et son support fût très apprécié de nous tous.

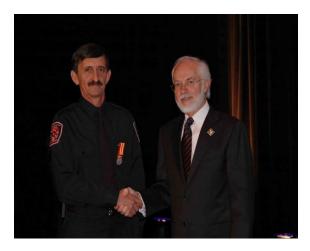
Un confrère qui ne sera pas oublié de la brigade, sa présence et ses conseils nous manqueront sans contredit.

Christian,

Prends soin de toi et profite bien de ton temps et des plaisirs que la vie a à t'offrir avec ta famille et amis.

MERCI SINCÈRE à toi Christian!

La brigade des pompiers



Christian Fontaine en compagnie du Lieutenant Gouverneur M. Duchêne en 2007



ENTRETIEN DES SYSTÊMES DE CHAUFFAGE

Saviez-vous qu'il est important de faire ramoner votre cheminée au moins une fois par année ou au besoin en fonction de sa fréquence d'utilisation? En effet, vous devriez ramoner votre cheminée à chaque cinq cordes de bois brûlées. Cet entretien est nécessaire afin d'assurer une bonne évacuation des gaz créés par la combustion du bois dans votre appareil qui contribuent à la formation de créosote. La créosote est un dépôt croûteux formé par la fumée qui s'agrippe aux parois de la cheminée et à l'intérieur des fournaises et qui est très inflammable. Une accumulation de seulement 3 mm est suffisante pour provoquer un incendie de cheminée, ce qui demande à faire preuve de vigilance.

Voici quelques conseils de sécurité concernant votre appareil de chauffage :

- Faites installer votre appareil et la cheminée par un professionnel;
- Faites inspecter votre installation par un professionnel au moins une fois par année;
- Utilisez du bois de qualité bien sec, car un bois vert favorise le dépôt de créosote dans la cheminée;
- Faites brûler du bois fendu en petites buches qui brûleront plus proprement et formeront moins de créosote;
- Faites entrer assez d'air dans l'appareil pour que les flammes soient vives. Cela favorisera une combustion complète et causera moins de fumée, donc moins de créosote:
- Utilisez votre appareil de façon sécuritaire : n'utilisez pas d'accélérant pour allumer le feu, éloignez les objets combustibles de l'appareil et assurez-vous que les matériaux

- du sol et du mur près de l'appareil soient non combustibles;
- Utilisez toujours un contenant métallique pour disposer des cendres et laissez-les à l'extérieur, loin des bâtiments (les cendres peuvent rester vivantes jusqu'à 72 heures).

N'oubliez pas d'installer un avertisseur de fumée à chaque étage de votre résidence, incluant le soussol. De plus, il est important d'installer un avertisseur de monoxyde de carbone (CO), car c'est le seul appareil en mesure de détecter ce gaz sournois.

Finalement, le temps des sucres approchant à grands pas, nous sollicitons votre collaboration afin de faire preuve de prudence. Malheureusement, nous recensons annuellement quelques incendies d'érablières, incendies qui pourraient être évités en respectant quelques consignes de sécurité. Faites inspecter vos installations et conservez les matières combustibles loin des sources de chaleur. Des dégagements importants sont nécessaires à conserver autour du tuyau de fumée de la bouilleuse. Installez un avertisseur de fumée et de CO dans l'érablière afin de vous protéger adéquatement et procurez-vous un extincteur portatif à poudre ABC d'une capacité minimale de 10 lbs. Sur ce, bonne fin de saison hivernale et bon temps des sucres!

Si vous avez des questions concernant la prévention des incendies, n'hésitez pas à contacter votre Service de sécurité incendie municipal ou le Service régional de prévention incendie.

Antoine Sévigny
Technicien en prévention incendie
MRC de la Nouvelle-Beauce



INFORMATION SUR LE MONOXYDE DE CARBONE (CO)

Saviez-vous que le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore, sans saveur et qu'il peut avoir des conséquences très graves sur votre santé? En effet, il peut occasionner des séquelles irréversibles ou même la mort et cause des centaines d'intoxication par année au Québec, dont une quinzaine sont mortelles. Ce gaz sournois peut provoquer les symptômes suivants:

- Mal de tête, nausées et fatigue;
- Vertiges ou étourdissements, somnolence, vomissements, pouls rapide, baisse de réflexes et du jugement;
- À grande exposition: faiblesse, évanouissement, convulsions, coma et décès.

SOURCES DE MONOXYDE DE CARBONE

Plusieurs appareils produisent du monoxyde de carbone. En effet, presque tous les appareils utilisant un combustible (huile, kérosène, propane, bois, essence, etc.) en produisent. En voici une liste :

- Poêle à bois et fournaise au bois;
- Appareil de chauffage à l'huile ou au gaz propane/naturel (fournaise, chauffage d'appoint, etc);
- Les barbecues au propane;
- Cuisinière, réfrigérateur ou sécheuse fonctionnant au propane;
- Moteurs à combustion tels que tondeuses, souffleuses, scies mécaniques, génératrices, etc.;
- Véhicules motorisés : voiture, moto, quatreroues, motoneige, etc.

Pour prévenir une éventuelle intoxication, il est important de respecter les consignes suivantes :

- Assurez-vous d'utiliser les appareils produisant du monoxyde de carbone dans un endroit bien ventilé;
- Faites vérifier et entretenir tout système de chauffage au combustible sur une base régulière par un professionnel du chauffage accrédité, de préférence avant la saison d'utilisation intensive;
- Ne pas utiliser de matériel de plein air (réchaud ou éclairage au propane) ou un barbecue à l'intérieur;
- Ne pas laisser le moteur de l'automobile en marche à l'intérieur du garage, même la porte ouverte.

De plus, il est très important d'installer un avertisseur de monoxyde de carbone sur chaque étage de la maison si vous avez un appareil qui en produit, car c'est le seul appareil capable de vous alerter de sa présence. Tout propriétaire de construction neuve doit également en installer un s'il y a un garage de stationnement annexé à la résidence, comme l'exige le Code national du bâtiment. Rappelezvous que l'avertisseur de monoxyde de carbone ne remplace pas l'avertisseur de fumée et vice-versa.

Si vous avez des questions supplémentaires concernant le monoxyde de carbone, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie municipal ou avec le Service régional de prévention incendie.

Antoine Sévigny
Technicien en prévention incendie
MRC de la Nouvelle-Beauce



DES NOUVELLES...

De La Bouquine...

Votre bibliothèque publique...

Le temps des sucres approche.... Le sirop, les parties de sucre, les becs sucrés ! Quoi de mieux qu'une journée dans l'érablière?

Pour vos moments de détentes pendant ce doux printemps... Quoi de mieux qu'un bon livre!

Nouvelles acquisitions livre-jeunesse:

Histoire de mots, Diane Dufresne

Gabriel Politis et Catherine Meilleur.

Chère Laurette, les 4 tomes de Michel David

Nouvelles acquisitions livie-jeunesse.
La grande quête de Jacob Jobin, les deux premiers tomes de Dominique Demers Mon premier livre de contes du Québec de Corinne De Vailly
Capitaine Static, Alain M. Gergeron et Sampar
Un été avec les fantômes, Sonia Sarfati
Histoire de la princesse et du dragon, Élisabeth Vonarburg
Les naufrages d'Isabelle, Tania Boulet
La tourterelle triste, Sylvain Meunier
☐ Julie et la dame blanche, Martine Latulippe
Le bonheur est une tempête avec un chien, Jean Bernèche
Dur samedi pour Lili, Jocelyne Archambault
L'homme du Cheshire, Michèle Marineau
☐ Julie et la messe du revenant, Martine Latulippe
 □ L'ingénieuse Clothilde, □ Enquête au château, □ La colère du roi, □ Complot à l'atelier, □ Épidémie au royaume, □ La vengeance du seigneur Gaspard
Nouvelles acquisitions adulte:
L'insomniaque, de Yvon Moranville
La trilogie berlinoise, de Philip Kerr
Le premier jour par Marc Lévy
La première nuit de Marc Lévy
Les os du diable de Kathy Reighs
☐ Juste pour moi de Michel Jacques

1 50 IDÉES D'ENTREPRISE À DOMICILE POUR LES 50 ANS ET PLUS de

Heures d'ouverture:

Jeudi et vendredi de 18h30 à 20h00 Le dimanche : de 9h30 à 11h00



Horaire de Pâques :

Fermé le vendredi 2, samedi le 3 et dimanche le 4 avril 2010

Un nouveau projet bénévole pour 2010... Joignez-vous à notre équipe de bénévoles à raison de 90 minutes par mois... Vous aurez une petite formation et vous serez accompagné lors de vos soirées de garde à la Biblio. Une excellente activité parent/jeune

Un plus pour la collectivité! Contactez Adrienne au 935-3183

Nouvelles acquisitions adulte:

La morsure du dragon
Roméo et Juliette de Bagdad
Mon histoire Hillary Clinton
☐ Vendredi saint
Michel Drucker
Terreur froide

Bonne lecture printanière Bon printemps

Chantal Pelletier, secrétaire de la Bouquine



28-29-30 Mai 2010

Bonjour à tous,

Lors du dernier journal, nous avions mentionné qu'il aurait une Présélection au concours de Relève Rock la fin de semaine du 16 et 17 avril prochain. Veuillez prendre note que celle-ci a due être cancellée, suite à un manque d'inscription.

Le festival Démolition Fest sera de retour cette année pour la 5^e édition. L'activité aura lieu le 28-29-30 mai prochain, nous avons fait quelques changements sur la programmation qui sera toute aussi intéressante. Notre fidèle Méchoui sera de retour cette année. Un document vous parviendra sous peu pour vous détailler notre fin de semaine.

Prendre note que les inscriptions pour la démolition seront postées cette semaine. Pour ceux et celles qui veulent s'inscrire et qui ne sont pas sur notre liste, vous pouvez contacter Serge Normand au 418-935-3290 (le soir).

La démolition distribuera 13 500 \$ en bourses et trophées.

Notre site internet est disponible à l'adresse suivante : <u>www.demolitionfest.com</u> vous pourriez y trouver notre programmation d'ici quelques semaines.

L'organisation va bon train, par contre le comité est toujours à la recherche de personnes qui veulent s'intégrer dans le comité, ou bien donner de son temps dans l'élaboration du festival.

Veuillez contacter **Annie Rhéaume au 418-935-3979** ou nous écrire sur notre adresse e-mail : demolitionfest@hotmail.com pour plus de renseignements.

Patinoire

A cause de la température clémente des dernières semaines, la patinoire est terminée pour cette année. Merci à Alexandre Pouliot, Karel Bégin et Pier-Anne Giroux pour la garde du chalet.

OFFRE D'EMPLOI

Moniteur-Monitrice

Durée de 6 semaines d'au moins 30 heures (du 28 juin au 6 août 2010) au taux horaire minimum.

Conditions:

- être responsable et dynamique
- aimer les enfants
- retourner aux études à l'automne

<u>Faites parvenir votre curriculum vitae au 235 rue St-Jacques, Sainte-Marguerite avant le 23 avril 2010.</u>

Terrain de jeux

Le terrain de jeux revient cet été. Surveillez le Feuillet de juin pour les coûts et les dates d'inscription.

La Commission des Loisirs



École l'Étincelle de Sainte-Marguerite

Résidents de Sainte-Marguerite

Nous nous adressons à vous pour vous informer des développements dans le dossier cour d'école.

Comme vous le savez sûrement, le module de jeux actuel ne répond plus aux normes de sécurité et c'est ce qui a motivé notre comité à aller de l'avant dans le réaménagement de la cour d'école. L'automne dernier, la plupart d'entre vous ont été sollicités pour aider au financement. La réponse fut très positive et nous avons pu poser notre candidature à la commission scolaire et au MELS pour l'obtention de subventions.

À l'heure actuelle, notre comité a encaissé 16 954 \$; un montant de 18 500 \$ a été confirmé par le mouvement des caisses Desjardins, la municipalité et monsieur Janvier Grondin, député provincial. La commission scolaire s'est également engagée à verser 16 196 \$. Les promesses de financement faites par les gens du milieu se chiffrent à 19 685 \$ et nous attendons la réponse du MELS et du pacte rural, notre demande étant de 25 000 \$.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes en excellente position pour pourvoir notre école d'une cour de tout près de 100 000 \$. Le MELS devrait rendre réponse d'ici quelques semaines et les promesses de financement sont dues pour le 1^{er} avril 2010. Au cours des prochaines semaines, des membres du comité retourneront vous voir afin de recueillir les sommes promises l'automne dernier. Si tout se déroule comme prévu, les travaux débuteront avant la fin des classes, pour une éventuelle inauguration à l'automne.

Nous espérons que ces renseignements sauront répondre à vos interrogations. Soyez assurés de notre volonté de mener ce projet à bon port. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter; il nous fera plaisir de vous répondre. Veuillez accepter nos sincères salutations.

Le comité d'aménagement de la cour d'école et Le conseil d'établissement de l'école l'Étincelle de Sainte-Marguerite

Parc intergénérationnel

Un comité s'est formé sous le nom du comité d'embellissement afin de donner vie à un parc intergénérationnel prévu sur le terrain à l'arrière de la caisse populaire. Bien sûr, des demandes d'aide financière ont été effectuées mais afin de nous assurer de mener à bien notre projet, nous avons pensé à l'organisation d'un brunch familial qui se tiendra dimanche le 18 avril prochain à l'édifice municipal. Réservez dès maintenant cette date afin de venir fraterniser et contribuer à la réalisation de notre beau projet par votre présence.

- Afin d'embellir ce parc, nous avons pensé demander à chacun d'entre vous lors de la séparation de vos vivaces en mai prochain de venir échanger celles-ci tout en contribuant à la réalisation de cet aménagement. De plus amples renseignements vous seront acheminés par une feuille publicitaire au printemps. **Rendez-vous en mai...**
- ➤Aussi, vous recevrez d'ici peu un questionnaire d'Hydro-Québec concernant le *programme mieux consommer* en le remplissant, 1) vous recevrez des renseignements afin de rentabiliser votre facture d'électricité 2) par votre participation internet, 35\$ seront remis pour la réalisation du parc 3) 5\$ seront remis au club la FADOQ car ils sont mandataires du programme. Si vous avez désirez remplir le questionnaire et éprouvez de la difficulté à le compléter, des membres du comité se feront un plaisir de vous aider. Communiquez soit avec Audrey 935-0223, Nadia 935-0014, Nadine 935-7433, Martine 935-3516 ou au bureau municipal au 935-7103.





Le Cercle Des Fermières



En cette année du 95ième anniversaire des Cercles de Fermières du Québec, je vous convie à un retour dans l'temps!

Voici quelques unes de nos résolutions :

Le styromousse: que les ministères concernés incitent les commerçants et les fabricants ainsi que chaque citoyenne et citoyen, à remplacer le styromousse par du carton moulé ou du carton ondulé fait de fibres recyclées.

1993

Compost : que le ministère de l'Environnement encourage les municipalités à composter leurs déchets domestiques organiques. 1993

Forfaits familiaux : que le ministère du Tourisme du Québec inclus tous les enfants de moins de 12 ans d'une même famille dans le prix des forfaits familiaux.

Véhicules tout-terrain: que les ministères légifèrent et incluent dans la loi: un âge minimum de 16 ans pour les conducteurs; le port du casque, de la visière, de vêtements longs et de bottes; d'immatriculer et d'assurer leurs véhicules; en permis de conduire spécifique; des véhicules les plus sécuritaire.

En route vers le centenaire des CFQ. Les Fermières évoluent comme elles l'ont toujours fait bénévolement. Dans un heureux mélange d'ouverture d'esprit et de valeurs sûres.

Objectifs de l'association:

Association vouée à l'amélioration des conditions de vie de la femme et de la famille ainsi qu'à la transmission du patrimoine et artisanal.

Viens agrandir notre Cercle!

Nous invitons toutes les femmes à joindre nos rangs, pour participer avec nous à améliorer le « demain » de la femme et de la famille dans notre société.

En adhérent aux CFQ, ce que vous recherchez, vous le trouverez!

- Vous faire des amies (15 à 85 ans)
- Partager des connaissances
- Participer à des actions bénévoles
- Apprendre l'artisanat
- Découvrir vos talents
- Briser la solitude et l'ennui

RÉUNION: Chaque premier mardi du mois. Toute clientèle est la BIENVENUE: Étudiante Mères de familles, femmes de carrières, femmes à la maison, les aînées etc.

Cécile Trachy, secrétaire

INSCRIPTION SOCCER STE-MARGUERITE

Le : jeudi le 25 mars et lundi le 29 mars 2010

De: 18h30 à 20h00

Lieu: Salle municipale Sainte-Marguerite

***Après ces dates, inscriptions acceptées seulement si place disponible. ***

Vous devez apporter la carte d'assurancemaladie de votre enfant.

COÛT: U-6: 25.00\$

U-8 à adulte : 60.00\$

*** inclus l'inscription à un tournoi et une paire de bas pour chaque joueur ***

<u>ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES</u> :



- Protège-tibia
- Bas de soccer
- Soulier de soccer

U-6	5-6 ans	(2005-2004)
U-8	7-8 ans	(2003-2002)
U-10	9-10 ans	(2001-2000)
U-12	11-12 ans	(1998-1999)
U-14	13-14 ans	(1997-1996)

Nous avons besoin de bénévoles, des parents ou toutes personnes qui désirent s'impliquer de près ou de loin dans ce sport.

Nous sommes aussi à la recherche d'arbitre avec rémunération.

Pour information Marc Gagnon: 935-3838 (soir)



La Fête des voisins se tiendra le 5 juin 2010.

Pourquoi participer à la Fête des voisins?

- Pour renforcer le sentiment d'appartenance, l'entraide et la solidarité dans votre communauté.
- Pour aider les citoyens à se sentir en sécurité et leur permettre de jouer un rôle actif pour développer la vie communautaire.
- Pour rapprocher les générations et les citoyens d'origines diverses.
- Pour alimenter une dynamique de participation dans la communauté.
- Pour accueillir nos nouveaux résidents

Pour notre municipalité, les activités vous seront communiquées ultérieurement.

PARENTRE-NOUS EN ACTIVITÉ

Parente-nous est une activité qui a lieu dans **VOTRE** municipalité.

C'est offert **GRATUITEMENT** par La Maison de la Famille Nouvelle-Beauce

Nous nous déplaçons un **MERCREDI** sur 2 dans votre municipalité pour faire des activités tout au long de l'année avec vous et vos enfants âgés entre 0 et 5 ans afin de se divertir et de s'amuser tout en rencontrant de nouvelles personnes.

Pour plus d'informations Où pour vous inscrire

Contactez Anne-Marie au 418-387-3585

Lien-Partage



② Les bénévoles de Lien-Partage sont toujours à votre écoute, si besoin, appelez la responsable et on vous mettra en contact avec un bénévole.

Responsable: Jeannine Boutin (418) 935-3371

- ② La Popote fonctionne du mardi au vendredi au coût de 6.00\$, de bons repas chauds livrés à la maison par un bénévole.
- ② Nous remerciements sincères vont à **Madame Thérèse Boutin** pour toute l'implication qu'elle a apportée généreusement pendant plusieurs années au sein de notre organisme.

© Jeannine Boutin, responsable.



Tournoi

De 500



Toute l'équipe du Tournoi 500, vous remercie de venir à nos tournois de cartes. Une belle activité à toutes les deux semaines du mois.

N'oubliez pas le 19 mai prochain, notre tournoi reconnaissance!

	Mars 2010
3	Édifice municipal – Sainte-Marguerite
10	Centre récréatif – Sainte-Marie
17	Édifice municipal – Sainte-Marguerite
24	Centre récréatif – Sainte-Marie
31	Édifice municipal – Sainte-Marguerite

	Avril 2010
7	Centre récréatif – Sainte-Marie
14	Édifice municipal – Sainte-Marguerite
21	Centre récréatif – Sainte-Marie
28	Édifice municipal – Sainte-Marguerite

	Mai 2009	
5	Centre récréatif – Sainte-Marie	
12	Tournoi de reconnaissance	
	Édifice municipal—Sainte-Marguerite	5,00\$
19	Tournoi de reconnaissance	
	Tournoi de reconnaissance Centre récréatif — Sainte-Marie	5,00\$

Responsable Sainte-Marie: Lise Cyr (387-2423)

Responsables Sainte-Marguerite:

Doris (935-7233) et Jeannine (935-3371)

LES TOURNOIS DÉBUTENT À 20 HEURES

Bienvenue à toutes et à tous.



Voici les dates importantes à inscrire à votre agenda.

La **partie de sucre** se tiendra **le jeudi 15 avril** à la Salle Municipale (salle du haut)



À l'horaire, il y aura partie de cartes à compter de 13h30 et vers 15h15, une dégustation de produits d'érable est prévue. Nous vous attendons nombreux.

Le **dîner annuel** aura lieu le **dimanche 23 mai**. Invitation spéciale est adressée à tous les membres de la FADOQ.

L'assemblée générale annuelle est à déterminée. La date et l'heure vous seront communiquées ultérieurement.

La direction

La municipalité de Sainte-Marguerite remercie

Le comité du « Tournoi 500 » pour leur don de 1 000\$.

Le comité de la Pétanque intérieure pour un don de 80\$

\$Le Cercle des Fermières pour un don de 500\$



Le bureau de poste de Sainte-Marguerite accueille sa nouvelle « maîtresse de poste »: **Madame Hélène Couture** à compter du 15 mars prochain.

Félicitations et bon succès dans vos nouvelles fonctions!

Rappel: Les casiers postaux sont à nouveau accessibles 24 heures par jour et les cartes de débit sont acceptées au comptoir.

みめみめかめかめかめ

Une invitation est lancée à tous

Conférence horticole

«Aménagement pour les nuls»

Par: Larry Hodgson

Le jardinier paresseux Écrivain, auteur, photographe horticole et conférencier

Le 23 mars 2010 à 19h

Entrée: 4\$

Endroit: Hôtel de Ville de Ste-Marie

Salle du Conseil 270, avenue Marguerite-Bourgeoys Sainte-Marie (Qc)

Organisée par SAMAR

Petites annonces





Tel-Écoute du Littoral est là pour vous...

Vous vivez des moments difficiles et vous aimeriez en parler?

Solitude, deuil, rupture, maladie?

L'isolement c'est une souffrance muette dans notre société de performance. À travers l'écoute active, les bénévoles de Tel-Écoute amènent la personne à prendre conscience de son potentiel, de ses forces et à explorer des pistes de solutions que la personne trouvera par elle-même.

Écouter l'autre, c'est lui permettre d'exister tel qu'il est, dans sa globalité et sa dignité.

Les écoutants de Tel-Écoute sont là pour vous offrir une oreille attentive 7 jours / 7

Du lundi au vendredi de 18h à 3h du matin Les samedis et dimanches de midi à 3h du matin

ANONYME, CONFIDENTIEL et GRATUIT

418-387-3393

A VENDRE OU A LOUER

Il arrive fréquemment que les gens communiquent avec nous, au bureau municipal, afin de s'informer si des maisons, fermettes ou terres sont à vendre ou louer sur le territoire. Alors, si vous désirez vendre ou louer votre propriété, appelez-nous au 418 935-7103 et nous nous ferons un plaisir d'en informer les intéressés.

C'est un service gratuit ...

LISTE DES OBJETS MONSTRES ADMISSIBLES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MONSTRES

AMEUBLEMENT: VIEUX MEUBLES, DIVANS, TABLES ET CHAISES NON MÉTALLIQUES, MATELAS, ETC.

MATÉRIAUX NATURELS: BRANCHES D'ARBRES ET D'ARBUSTES ATTACHÉES ET COUPÉES EN LONGUEUR MAXIMUM DE 1,2 MÈTRE (4 PIEDS), MORCEAUX DE TOURBE ET PIERRE DANS UN RÉCIPIENT NON RÉCUPÉRABLE D'UN MAXIMUM DE 25 KG (55 LIVRES)

DÉBRIS DE CONSTRUCTION: BOIS (COUPÉ EN LONGUEURS DE 4 PIEDS MAXIMUM). LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (EXCLUANT LES BARDEAUX D'ASPHALTE) MAXIMUM 1 MÈTRE CUBE, BIEN EMPILÉS ET EN BORDURE DE LA RUE.

MATÉRIAUX FERREUX: APPAREILS MÉNAGERS, TABLES ET CHAISES DE MÉTAL, BOUTS DE FER, FOURNAISES, RÉSERVOIRS À EAU, ETC.

IMPORTANT

- Un objet monstre ne doit pas peser plus de 125 kg (275 livres), et l'ensemble ne doit pas occuper un volume supérieur à 1 mètre cube
- LES OBJETS MONSTRES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS À L'ÉCART DES AUTRES ORDURES, AU MAXIMUM 24 HEURES AVANT LE DÉBUT DE LA COLLECTE

CETTE COLLECTE N'EST PAS EFFECTUÉE PAR LE MÊME CAMION QUE CELUI QUI EFFECTUE LES AUTRES COLLECTES DES ORDURES.

PNEUS: Non admissibles à la collecte des monstres

LES PNEUS USÉS D'AUTOMOBILES ET DE CAMIONS (SANS JANTES) NE SONT PAS ADMISSIBLES À LA COLLECTE DES MONSTRES. IL FAUT PLUTÔT EN DISPOSER EN LES APPORTANT À L'UN DES LIEUX DE DÉPÔT APPROPRIÉ.

Veuillez <u>ne pas déposer</u> vos cendres chaudes dans les bacs à ordures. Attendez qu'elles soient froides et les mettre dans un sac de plastique.

HORAIRE À DÉTACHER ET À CONSERVER



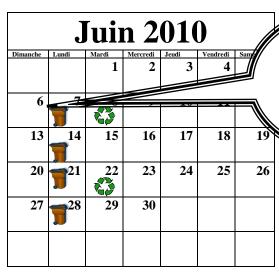


RECYCLAGE LES MONSTRES: 7 Juin (Voir Verso)

Mars 2010						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
,	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31		-	

Avril 2010						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	2 6	27	28	29	30	

Mai 2010						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	7 24	25	26	27	28	29
30	31					



MONSTRES
Prière de prendre
note des
consignes au
verso. Merci!

ON RÉCUPÈRE:

Le papier	Le carton	Le verre	Le métal	Le plastique
Journaux	Cartons plats (boîtes de	Bouteilles de boissons	Boîtes de conserve	Contenants rigides
Circulaires publicitaires	céréales : enlever	gazeuses et alcoolisées	Canettes métalliques	marqués du code 1,2, 5
Revues, livres, annuaires,	papier ciré à l'intérieur	Contenants de verre tout	Contenants en aluminium	ou 7 en dessous.
papiers à lettres	Cartons à œufs, Cartons	usage	(assiettes, plats, etc.)	
Papiers de bureau, feuilles	de lait et cartons de jus	Verres transparents et		
d'imprimante,	Cartons ondulés (boîtes	colorés		
enveloppes, etc.	d'expédition)			

- → Aplatir les boîtes de carton et les défaire en morceaux d'un maximum de 2 pi²
- → Vider et rincer tous les contenants afin qu'ils soient exempts de nourriture, de contaminant ou de saleté
- → M. Ghislain Noël viendra chercher vos vieux électroménagers si vous l'appelez au (418) 885-9693 ou 883-6219
- → Restauration et rembourrage de meubles, voitures de chevaux, sièges, etc, Roger Dion (418) 885-4103
- → Ordinateurs, imprimantes, téléviseur, tout appareil audio ou vidéo, apportez-les à Écocentre à Ste-Mariie
- → Restes de peinture : Apportez-les chez Unicoop Ste-Hénédine ou à Écocentre Ste-Marie
- → Médicaments périmés : apportez-les à votre pharmacie
- → Huiles usagées, liquides de véhicules moteurs, batteries : apportez-les chez Canadian Tire
- → Piles rechargeables : Apportez-les à votre fournisseur d'appareils électroniques
- → Piles non rechargeables : Apportez-les au Bureau municipal ou à La Bouquine.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION